

Renouvellement **CERTIPHYTO**



Toutes filières G4

Catégorie « Opérateur»

Jeudi 18 janvier 2024

Ne manquez pas le renouvellement de votre CERTIPHYTO!

Matin:

Programme:

- Réglementation et sécurité environnementale (2h) : réalementaire francais. définition produits phytopharmaceutiques, réglementation (transport et du stockage, utilisation) des produits. Produits autorisés et produits illégaux, responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination, situations d'exposition aux dangers. Prévention des risques.
- Santé sécurité applicateur en espace ouvert au public (1h30) : risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, situations d'exposition aux dangers.

Après-midi:

- Santé sécurité applicateur en espace ouvert au public (1h30) : Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains, conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2h) : techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Raisonnements des interventions, choix des produits, évaluation comparative de l'utilisation des produits.
 - → Votre attestation de formation vous sera envoyée par courrier postal à l'issue de la formation. Une fois votre attestation recue, vous pourrez faire votre demande de renouvellement sur le site www.service-public.fr

Objectif principal

| Consolider les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement. de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Public visé

| Salariés d'exploitation qui appliquent les produits phytosanitaires.

Tarif

Salariés : 150 €

Durée & Horaires

1 jour - 7 heures De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Lieu

Salle 506 - CA66 PERPIGNAN

Validation

Attestation de fin de formation

Pré-requis

| Etre titulaire d'un Certiphyto Opérateur

Méthodes pédagogiques : Exposés, échanges, démonstrations, études de cas.

Méthodes d'évaluations : des questionnements et des échanges, ainsi que des exercices, vous permettront de

faire le point sur vos acquis et vous amèneront à l'atteinte des objectifs.

Modalités de suivi : feuilles d'émargement

Intervenants : Reinaldo AGUILAR - conseiller arboriculture de la Chambre d'Agriculture des PO

Responsable du stage: Virginie LEBLEU - 04.68.35.74.29 - v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

Les conditions financières et prise en charge:

- "Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 2250€ par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de «l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les men	Danauvallament Cartinhuta				
Mme, M	Renouvellement Certiphyto Opérateur tte filières G4				
Adresse personnelle	operateur tte mileres 04				
	N° OCTAGRI : 2366019				
Code Postal Commune					
Tél.fixe Portable					
Mail		Bulletin d'inscription à			
Niveau de formation/diplôme		compléter et renvoyer			
	<u>avant le 15/12/2023</u>				
Date et lieu de naissance		<u>Filière biologique :</u>			
Nom et adresse de l'entreprise		□ Oui			
Mail de l'entreprise		□ Non			
N°SIRET					
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de :	Informations pour votre prise			
Statuts	Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	en charge financière			
☐ Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT		Pensez à faire votre demande prise en charge <u>avant le 1^{er} jour</u> <u>de la formation</u> sur			
Autres publics :	150 €	www.ocapiat.fr			
□ Autres fonds de formation□ Particulier□ Autre précisez :		Pour contactez OCAPIAT: - 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr			
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à , Le					
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (<u>si salarié</u>) Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET			

Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes!

 VOTRE ACTIVITE Productions, produits ou services c 	oncernés par	la formation :	
Appartenez-vous à une coopérative □ Non □ Oui, laquelle ?	-	•	
Quelles sont vos fonctions par rapp l'exploitation ?	ort à l'utilisati	on des produits phytosa	nitaires au sein de
□ je décide □ j'applique	e □ je	e décide et j'applique	
Quelle est votre maîtrise de la lang	ue Française 🤅	P □ Parlé □ Ecri	it
• VOS ATTENTES POUR CETTE Quelles sont vos attentes quant à co	e stage ?		
VOUS ET LE SERVICE FORMATIO Accepteriez-vous de faire visiter votre exp	loitation au cou	•	□ Oui
Comment avez-vous eu connaissance de c			
□ Site Internet Chambre d'Agriculture □ Page Facebook CA66 □ Autres :	□ L'Agri	□ Courrier mail ou postal □ Bouche à oreille	□ Conseiller □ Site Internet du VIVEA
Remarques :			
■ Droit à l'image (merci de coche d'Agriculture des P0 à utili diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'A Règlement général sur la provos données personnelles recueillies dans le présent bull formation et création d'accès sur la plateforme d'appren Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service pub	er si vous êtes ser mon image à tit griculture des PO. Detection des (letin d'inscription for tissage en ligne pour sur l'article 6.1b du lic (article 6.e du mêr	d'accord) re gratuit dans le respect des droi données It l'objet de traitements informatisés r des modules à distance) mis en œ règlement européen RGPD 2016/679. ne règlement) vos données nous perr	its et de ma personne pour toute s (exécution, suivi, facturation de cett euvre par la Chambre d'Agriculture de nettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

04 68 35 87 81 / Lduclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr

